



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **MISE EN ŒUVRE DE LA LOI 3DS VOLET ROUTIER**

## **REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Ordre du jour

1. Point sur les concertations et prises de position des collectivités et zoom pour chacune des DIR/DREAL
2. Organisation du projet
3. Planning

# CONCERTATIONS ET ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS

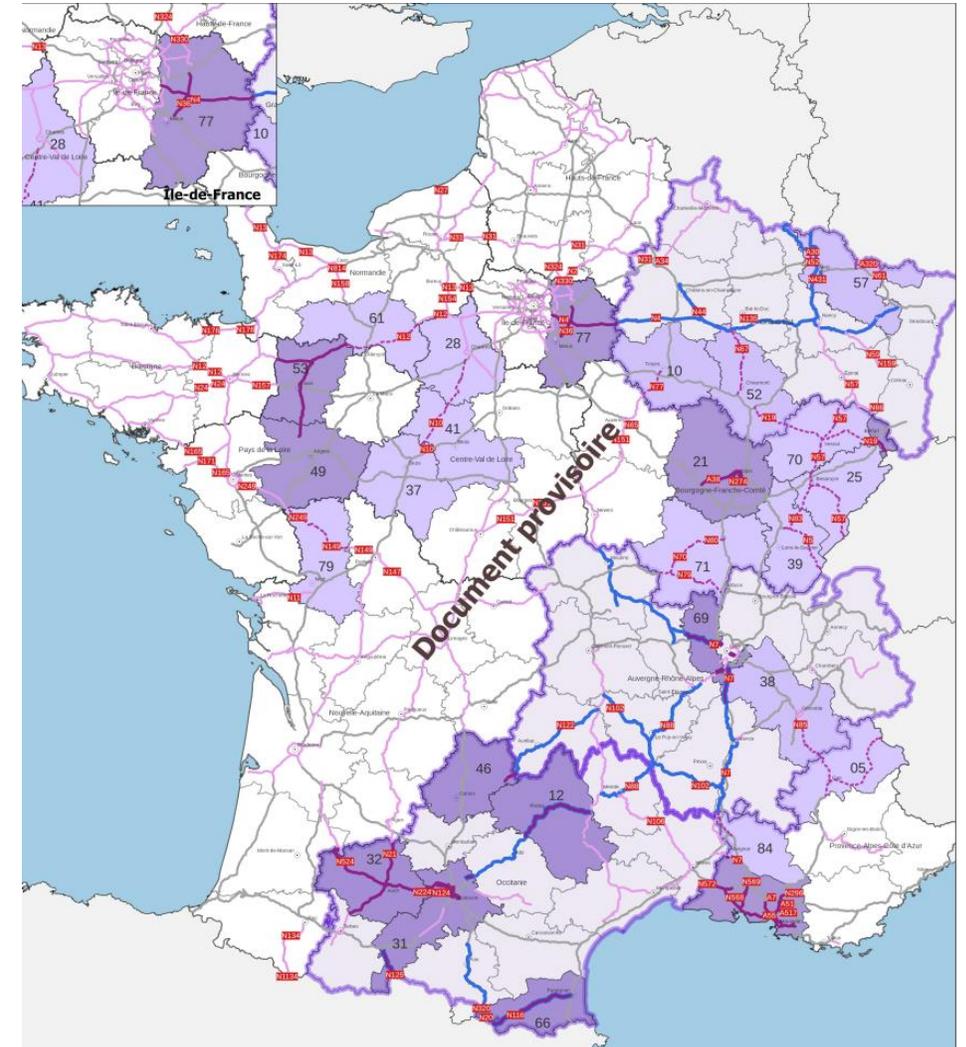
Carte des positions au 30 septembre

*Rappel des prises de position au 30 septembre*

- Demandes concurrentes : Régions OCC / AURA

Concertations sur base des critères de l'article 38

- Demandes conditionnées : Echanges sur les conditions posées (DAC et CPER)
- Demandes d'informations complémentaires : Informations produites par les services Etat



- Réseau n'ayant pas fait l'objet de demandes
- Réseau ayant fait l'objet d'une demande de transfert
- Réseau ayant fait l'objet d'une demande de transfert (département/métropole) ET d'une demande de mise à disposition (région)
- Réseau ayant fait l'objet d'une demande de mise à disposition

# POINT DES POSITIONS DES COLLECTIVITES au 12 décembre 2022

## 1. Demandes de transfert (départements, métropoles) : entre 1040 et 2150 km

### ➤ Fermes ou confirmées, sans concurrence (1040 km)

- 14 Départements : Bouches-du-Rhône, Côte d'Or, Haute-Garonne, Gers, Indre-et-Loire, Isère, Lot, Maine-et-Loire, Mayenne, Moselle, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine-et-Marne, Belfort
- 3 Métropoles : Dijon, Toulouse et Lyon

### ➤ Fermes et confirmées, en concurrence avec régions (150 km) :

- Aveyron, Haute-Garonne et Isère

### ➤ En attente de confirmation (960 km)

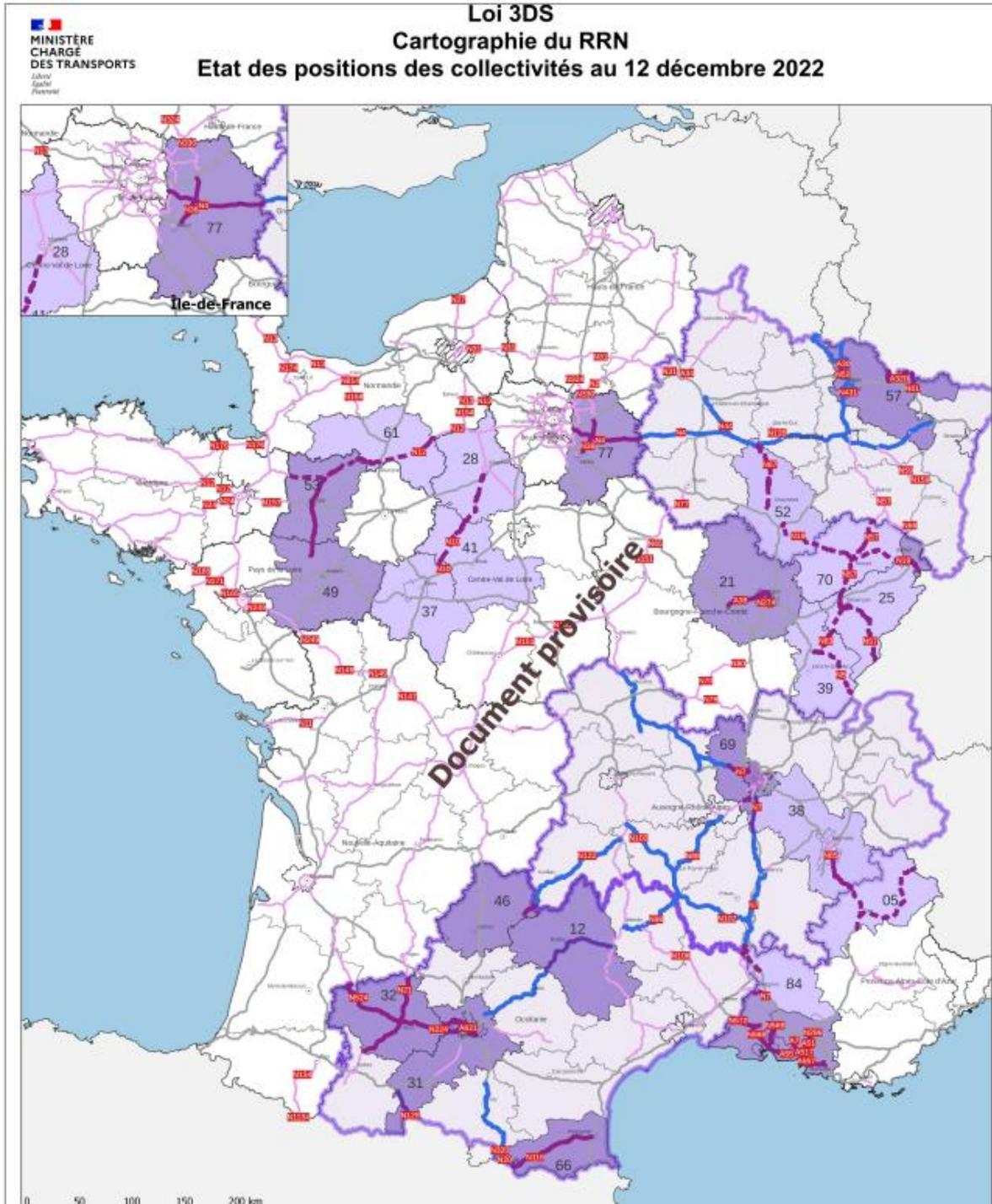
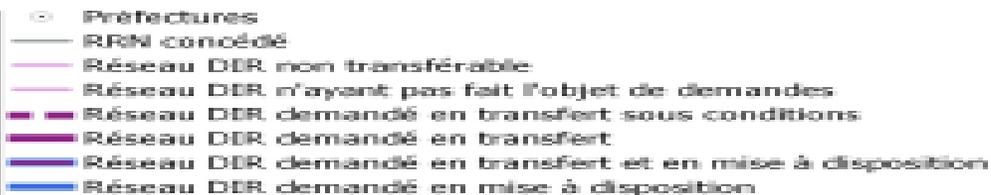
- 9 Départements : Hautes-Alpes, Doubs, Eure-et-Loir, Jura, Loir-et-Cher, Haute-Marne, Orne, Haute-Saône, Vaucluse

### ➤ Ne donnent pas suite : (250 km)

- 3 départements : Aube, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres

## 2. Demandes de mise à disposition expérimentale (régions) soit 1700 km

- Occitanie : demande confirmée sur 410 km dont 120 en concurrence avec Aveyron et Haute-Garonne
- AURA : demande confirmée sur 760 km dont 30 concurrence avec l'Isère
- Grand Est : demande maintenue sur 520 km - conditions à lever à signature d'une convention de mise à disposition



# POINT DES POSITIONS DES COLLECTIVITES au 12 décembre 2022

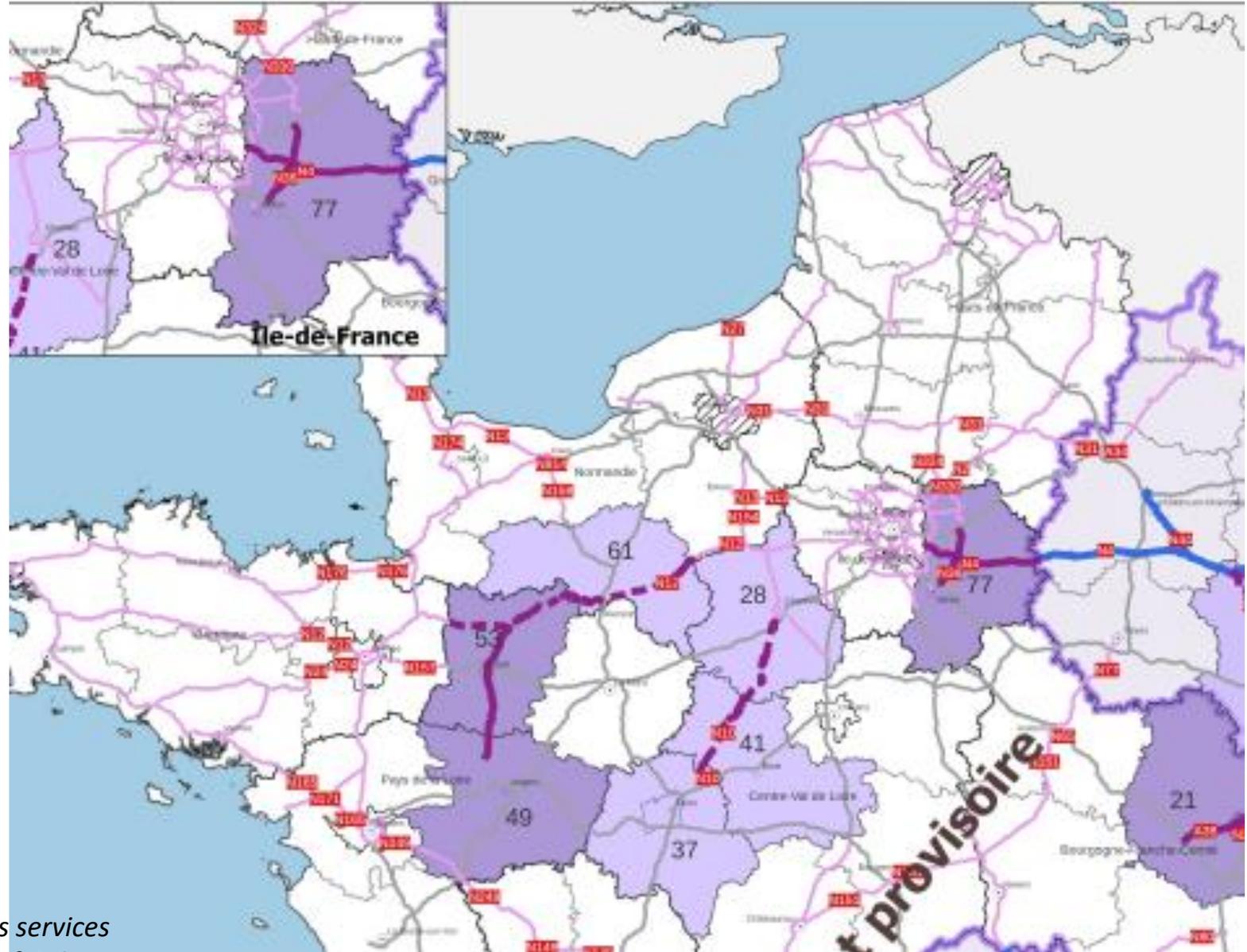
## 1. DIR

- DIR Nord : pas de réseau concerné
- DIR Nord-Ouest : entre 0 et 190 km concernés selon position définitive, soit 3 CEI + 1 partiel
- DIRIF : 100 km, soit 1 CEI + 1 partiel
- DIR Ouest : entre 70 et 140 km selon position définitive sur la Mayenne, soit 1 à 2 CEI

## 2. DREAL

- DREAL Hauts de France : pas de réseau concerné
- DREAL Bretagne : pas de réseau concerné
- DREAL Normandie : entre 0 et 75 km
- DREAL Centre-Val de Loire : entre 0 et 110 km
- DRIEAT : 100 km

**Nota** : Les évaluations d'effectifs concernés dans les autres services (Ingénierie, supports administratifs...) seront réalisées une fois le périmètre des transferts définitivement arrêté.



# POINT DES POSITIONS DES COLLECTIVITES au 12 décembre 2022

## 1. DIR

DIR Est :

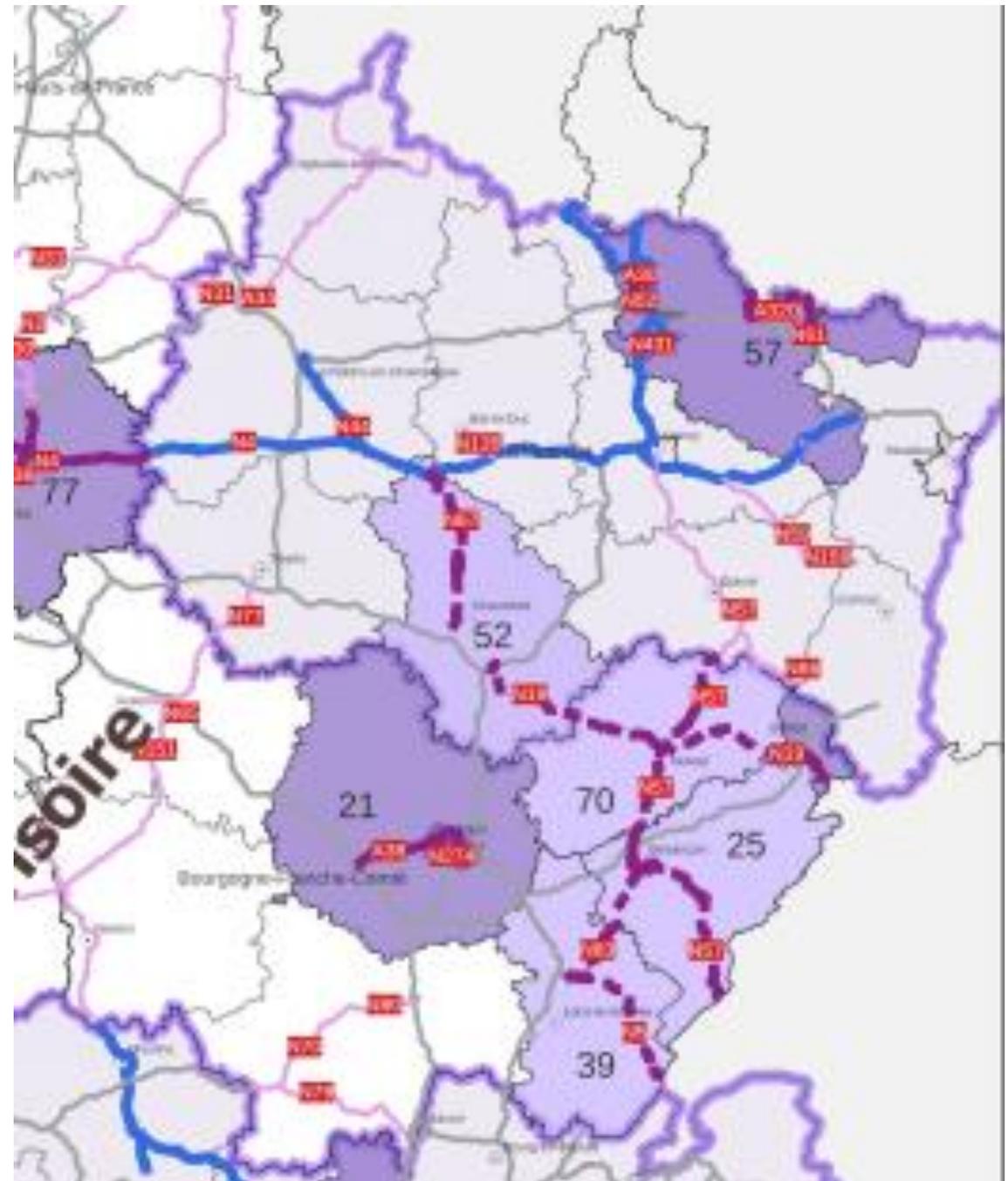
- 520 km de réseau mis à disposition, soit 5 CEI + 5 partiels
- Entre 80 km et 500 km transférés, soit 2 à 9 CEI

## 2. DREAL

DREAL Grand Est : 520 km mis à disposition et entre 55 et 175 transférés

DREAL Bourgogne Franche-Comté : entre 75 et 480 km transférés

**Nota :** Les évaluations d'effectifs concernés dans les autres services (Ingénierie, supports administratifs...) seront réalisées une fois le périmètre des transferts définitivement arrêté.



# POINT DES POSITIONS DES COLLECTIVITES au 12 décembre 2022

## 1. DIR

### DIR Centre-Est :

- Entre 320 et 350 km mis à disposition de la région AURA (5 CEI + 2 partiels)
- 80 à 110 km transférés soit 2 CEI entiers et 1 CEI partiel

### DIR Méditerranée :

- 250 km à 440 km (7 à 11 CEI) concernés par transferts

### DIR MC :

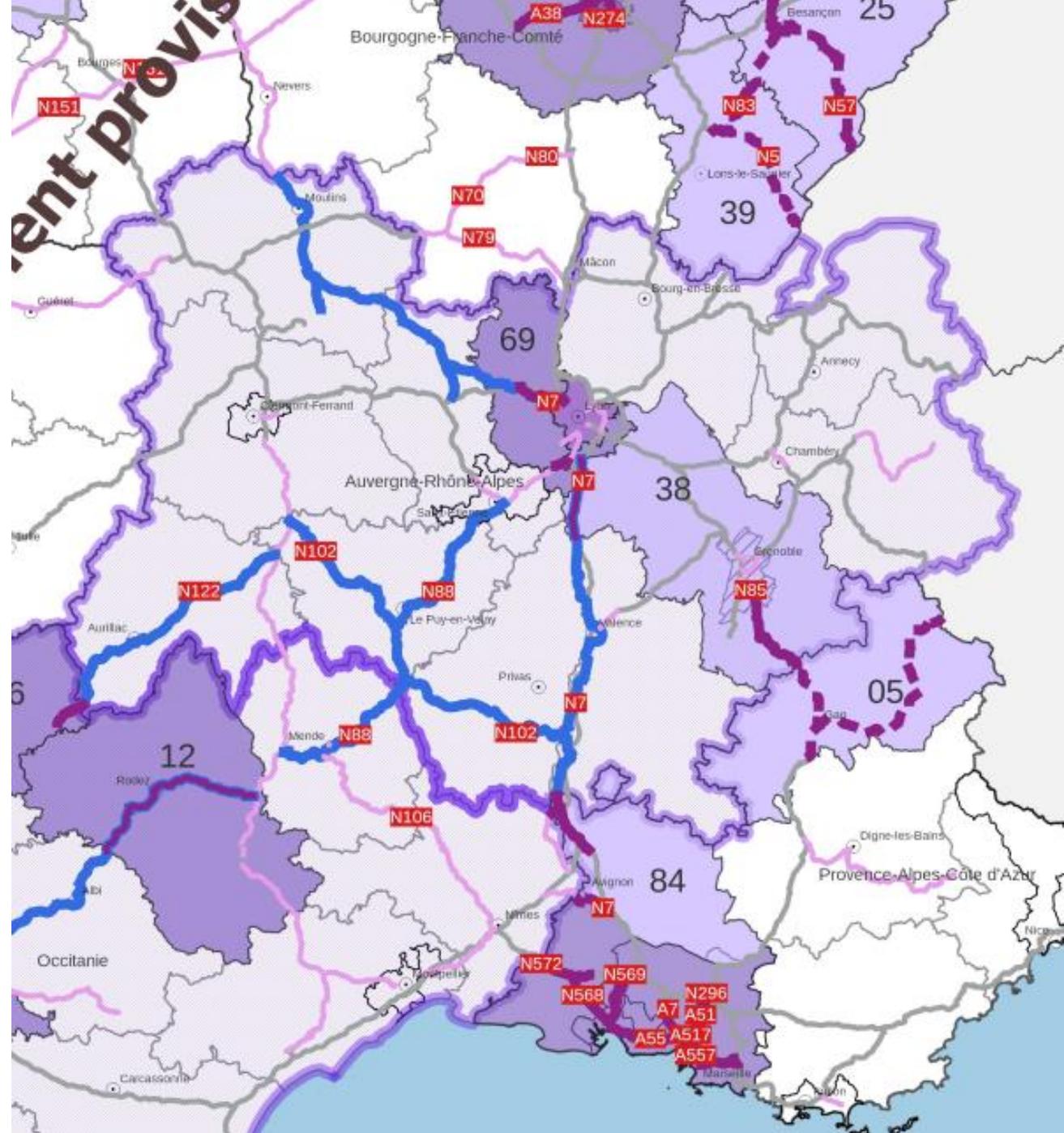
- 375 km mis à disposition de la région AURA et 80 km de la région Occitanie soit 8 CEI
- 16 km transférés (1 CEI partiel)

## 2. DREAL

DREAL PACA : Entre 210 et 410 km transférés

DREAL AURA : entre 730 et 760 km mis à disposition,  
entre 40 et 70 transférés

**Nota :** Les évaluations d'effectifs concernés dans les autres services (Ingénierie, supports administratifs...) seront réalisées une fois le périmètre des transferts définitivement arrêté.



# POINT DES POSITIONS DES COLLECTIVITES au 12 décembre 2022

## 1. DIR

DIR CO : 10 km de réseau transféré

DIR Atlantique : pas de réseau concerné

DIR SO :

- mise à disposition de 200 à 330 km, soit 5 à 7 CEI
- transferts de 360 à 500 km, soit 4 et 6 CEI

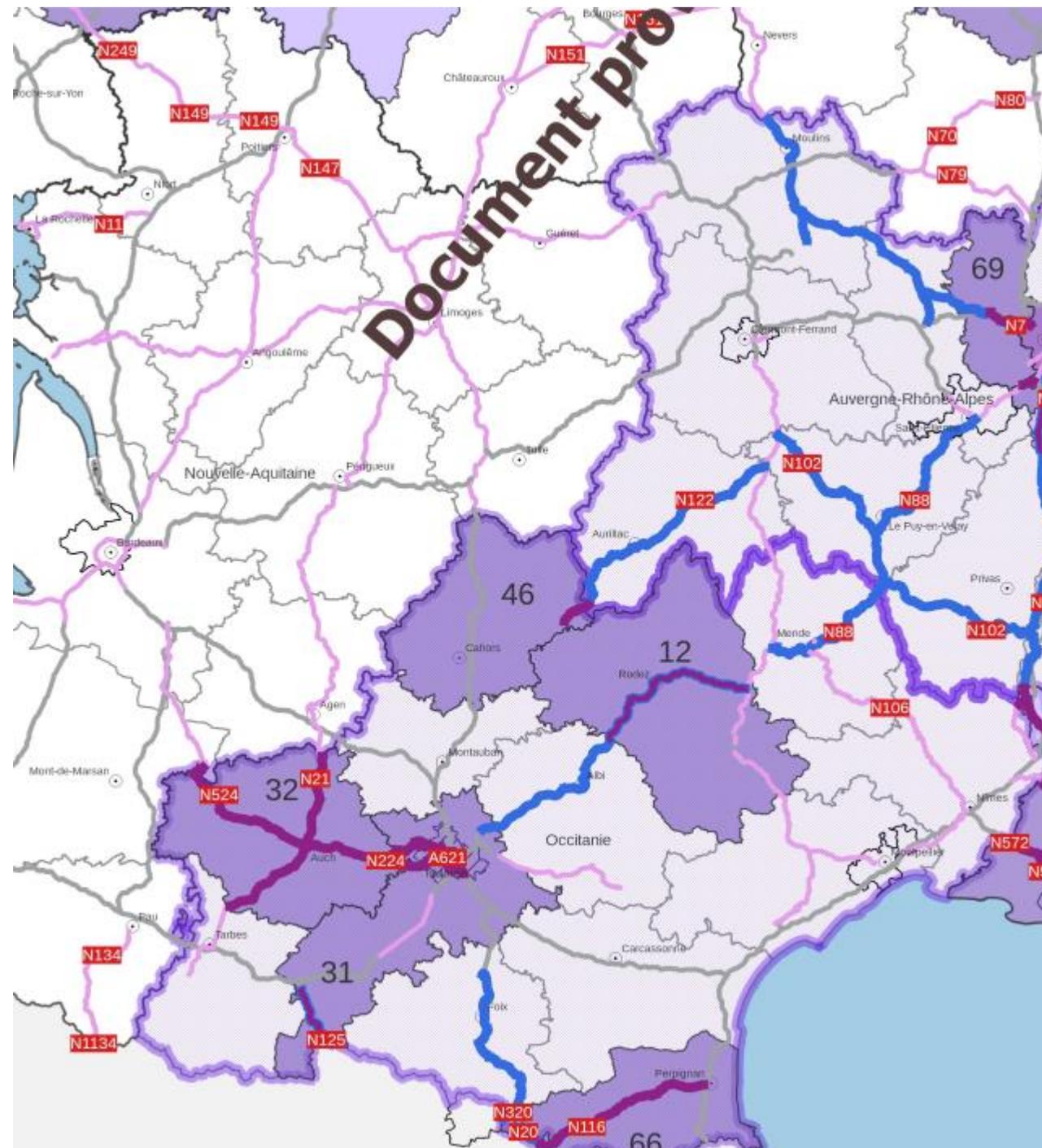
## 2. DREAL

DREAL Nouvelle Aquitaine : pas de réseau concerné

DREAL Occitanie :

- Mise à disposition de 290 à 410 km
- Transfert de 380 à 500 km

**Nota** : Les évaluations d'effectifs concernés dans les autres services (Ingénierie, supports administratifs...) seront réalisées une fois le périmètre des transferts définitivement arrêté.



# ORGANISATION DU PROJET

**Pilotage** : DMR en lien avec la DRH pour les chantiers ressources humaines

**Directeur de projet** : Philippe de Camaret

**Equipe projet** : DGITM/DMR + appui SG/MTECT

## **6 chantiers :**

1. Législatif et réglementaire
2. Positionnement des collectivités et transferts de compétences (matériels, contrats, systèmes d'information...)
3. Accompagnement des mise à disposition et transferts des agents
4. Organisation des services routiers de l'Etat à l'issue des transferts
5. Calcul des compensations financières pour les collectivités (incluant les prestations du CEREMA)
6. Informations externes : usagers, gestionnaires de réseaux...

# PLANNING 2022/2023

## En décembre 2022 :

- réunion technique point de situation le 12
- réunion d'échange avec le ministre des transports le 15
- décision ministérielle déterminant les transferts et mises à disposition

**Instances de pilotage et dialogue social :** Comités de suivi mensuels et CSA ministériels

## Planning du 1<sup>er</sup> semestre 2023 :

1. Législatif et réglementaire : Point sur les textes publiés et en cours : Décret sur le calcul du droit à compensation...
2. Positionnement des collectivités et transferts de compétences :arrêtés de transfert des infrastructures, préparation des conventions d'expérimentation avec les Régions ...
3. accompagnement des mise à disposition et transferts des agents : définition des parties de services transférées
4. organisation des services routiers de l'Etat à l'issue des transferts : élaboration des scénarios d'organisation des services routiers de l'Etat.
5. Compensations financières
6. Informations externes

# RENDEZ-VOUS DU 1ER TRIMESTRE

- Comité de Suivi de janvier 2023
  - Présentation de la décision ministérielle ;
  - 1<sup>ère</sup> évaluation des effectifs transférés ;
  - Point d'avancement des 6 chantiers ;
  - Précisions sur la manœuvre RH ;
  - Précisions sur le dispositif d'accompagnement
  
- CSA ministériel (février-mars 2023)
  - Avis sur l'arrêté de restructuration
  - Avis sur le décret portant la convention-type de mise à disposition Etat-Collectivité